

Direction départementale des territoires et de la mer

Service Eau Nature et Territoires

**Arrêté modificatif
à l'Arrêté préfectoral de renouvellement de la composition
de la commission locale de l'eau (CLE) du bassin versant de la Marque et de la Deûle**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), L212-3 et suivants ainsi que R212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord à compter du 04 mai 2016 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 2 décembre 2005 définissant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) du bassin versant de la Marque et de la Deûle et en confiant le suivi de la procédure au préfet du Nord ;

Vu l'arrêté inter préfectoral du 28 juin 2006 définissant la structure de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 août 2013, modifié le 21 octobre 2014, fixant la composition de la CLE du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2016 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle, modifié par arrêté préfectoral les 12 janvier 2017, 21 janvier 2019 et 30 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2019 portant renouvellement du mandat de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Marque et de la Deûle,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Simon FETET, Secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les courriers adressés aux organismes membres de la CLE du SAGE Marque-Deûle, afin qu'ils désignent leurs représentants au sein de la CLE suite aux élections municipales de mars et juin 2020 ;

Vu les courriers de réponse des organismes membres de la CLE désignant leurs représentants au sein du

collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu le courrier du conseil départemental du Nord en date du 8 décembre 2020 désignant son nouveau représentant à la CLE du SAGE Marque-Deûle

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer et du Secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRÊTE

Article 1^{er} – La composition des collèges, formant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Marque et de la Deûle est annexée au présent arrêté.

Les membres de la commission locale de l'eau, introduits par le présent arrêté, sont désignés sans suppléance.

Les membres du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées seront désignés nominativement, auprès du président de la commission locale de l'eau, par les présidents des structures membres de la présente commission locale de l'eau.

Article 2 – Le président de la commission locale de l'eau sera élu, en leur sein, par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Article 3 – La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six (6) années à compter du 12 novembre 2019. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 4 – Le présent arrêté et son annexe seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, mis en ligne sur le site internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr/> et notifiés aux intéressés.

Article 5 – Le présent arrêté prendra effet le lendemain de la publication, du présent arrêté, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de publication, au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, de son affichage ou de sa notification, d'un recours au contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille.

Article 7 – Le directeur départemental des territoires et de la mer du nord, le secrétaire général de la préfecture du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **20 JAN. 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Simon FETET

MODIFICATIF
à l'Annexe de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la
commission locale de l'eau
du bassin versant de la Marque et de la Deûle

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Entités	Nombre de représentants	Membres
Conseil régional des Hauts de France	1	Madame Christelle DELEBARRE
Conseil départemental du Nord	1	Monsieur Jean-René LECERF
Conseil départemental du Pas-de-Calais	1	Monsieur Raymond GAQUERE
Métropole Européenne de Lille	4	Monsieur Alain BLONDEAU Monsieur André Luc DUBOIS Monsieur Julien PILETTE Monsieur Hiazid BELABBES
Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin	3	Monsieur Jean-Marie MONCHY Monsieur François THERET Monsieur Olivier BAEY
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	3	Monsieur Pierre SENECHAL Monsieur Bruno TRONI Madame Corinne TATE
Association des communes minières	1	Monsieur Christophe CHARLES
Association départementale des maires du Nord	9	Madame Anne DASSONVILLE, adjointe au maire de Hem Monsieur Pierre BEHARELLE, maire d'Haubourdin Monsieur Alexandre GARCIN, adjoint au maire de Roubaix Monsieur Matthieu CORBILLON, maire de Sainghin-en-Weppes Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, maire de Flers-en-Escrebieux Monsieur Christophe GRAS, adjoint au maire d'Annoeullin Monsieur Alain BOS, maire de Wahagnies Monsieur Michel DESMAZIERES, conseiller municipal de Gondecourt Monsieur Bernard CHOCRAUX, maire de Cappelle-en-Pévèle
Association départementale des maires du Pas-de-Calais	5	Monsieur Frédéric HUMEZ, maire de Quiéry-la-Motte Monsieur Philippe CANLER, Maire de Farbus Monsieur Steve BOSSART, maire de Billy-Berclau Monsieur Jean-François CARON, maire de Loos-en-Gohelle Monsieur Philippe KEMEL, maire de Carvin
Total	28	membres

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Entités	Nombre de représentants	Membres
Chambre d'agriculture de la région des Hauts de France	2	Le Président ou son représentant Un élu de l'assemblée générale
Chambre régionale de commerce et d'industrie des Hauts de France	2	Le Président ou son représentant Un élu de l'assemblée générale

Entités	Nombre de représentants	Membres
Syndicats départementaux de la propriété rurale du Nord et du Pas-de-Calais	1	Le Président ou son représentant
Fédérations du Nord et du Pas-de-Calais pour la pêche et la protection du milieu aquatique	1	Le Président ou son représentant
Associations « UFC Que Choisir » et « l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie du Nord - Pas-de-Calais »	1	Le Président ou son représentant
Associations « Nord Nature Environnement » et « Environnement Développement Alternatif »	2	Le Président ou son représentant (Nord Nature Environnement) Le Président ou son représentant (Environnement Développement Alternatif)
Comité régional du tourisme du Nord - Pas-de-Calais	1	Le Président ou son représentant
Comité Régional Nord / Pas-de-Calais de la Fédération française de Canoë-Kayak	1	Le Président ou son représentant
Conservatoire des espaces naturels	1	Le Président ou son représentant
Groupe ornithologique et naturaliste du Nord - Pas-de-Calais	1	Le Président ou son représentant
Port de Lille	1	Le Président ou son représentant
Total	14	membres

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Entités	Nombre de représentants	Membres
Préfet du Nord, préfet coordinateur de bassin	1	Le préfet du Nord ou son représentant
Préfet du Pas-de-Calais	1	Le préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord - Pas-de-Calais Picardie	1	Le directeur régional ou son représentant
Direction départementale des territoires et de la mer du Nord	1	Le directeur départemental ou son représentant
Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais	1	Le directeur départemental ou son représentant
Agence de l'Eau Artois-Picardie	1	Le directeur général ou son représentant
Agence Régionale de la Santé	1	Le directeur général ou son représentant
Office français pour la biodiversité	2	Le directeur régional ou son représentant
Voies Navigables de France	1	Le directeur territorial ou son représentant
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	1	Le directeur régional ou son représentant
Total	11	membres

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

VU POUR ETRE ANNEXE à mon acte
en date du **20 JAN. 2021**

Simon FETET